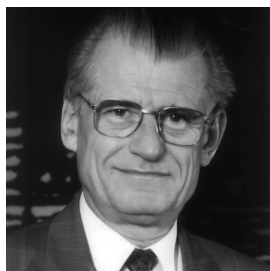


La création d'entreprises a des progrès à faire

La prise de conscience du rôle que peuvent jouer les petites entreprises dans le développement de l'économie a entraîné, dans la période récente, de multiples initiatives pour améliorer leur environnement tant financier que réglementaire. Ces initiatives pourraient contribuer à développer la création d'entreprises dans la région Nord, aujourd'hui en retard dans ce domaine.



Jean-Pierre Noël
*Directeur régional
Caisse des dépôts
et consignations*

Toutes les études convergent pour montrer que les petites entreprises sont créatrices nettes d'emplois, ce qui permet de compenser les emplois détruits dans les grandes entreprises. Or les fonds propres qui leur sont apportés demeurent très modestes, le capital-risque création n'étant pas la cible privilégiée des capital-investisseurs.

A cela plusieurs raisons. Le taux de mortalité des jeunes entreprises est en moyenne de 50 % dans les cinq premières années, ce qui peut rendre frileux n'importe quel partenaire financier soucieux de maîtriser ses risques d'engagement. L'analyse de ce taux global doit bien évidemment être affinée. En effet, dès lors que la jeune entreprise est accompagnée dans ses premières années par un réseau d'appui spécialisé, comme les plates-formes d'initiatives locales, les boutiques de gestion, les réseaux de bénévoles..., ce taux d'échec tombe fréquemment aux alentours de 20 %. On peut ainsi en déduire que les échecs sont le plus souvent le fait de créateurs isolés, ne maîtrisant pas toutes les fonctions de l'entreprise (technique, financière, commerciale...).

Ce contexte peu favorable, avec la rareté des financements, un environnement juridique et fiscal complexe, des charges sociales élevées, a conduit bon nombre de jeunes créateurs parmi les plus prometteurs, dans les dernières années, à s'expatrier vers les États-Unis ou l'Angleterre où la libéralisation du marché, les charges sociales plus faibles sont des facteurs favorables au développement des jeunes entreprises.

Si l'offre de capital-risque régionale pour le démarrage des entreprises innovantes est actuellement quasi-inexistante, il n'en est pas de même pour celui des entreprises plus traditionnelles. En effet, au moins deux structures interviennent en ce sens, au niveau régional : RTVL et Finorpa.

La première en a fait l'objet unique de son activité. Avec une quinzaine d'entreprises financées en fonds propres en 1997, RTVL a ainsi contribué à la création de 105 emplois. Pour Finorpa, société de reconversion, le financement de la création d'entreprises représente environ le tiers de son activité, soit environ 50 projets soutenus en 1996.

Même significatifs, ces chiffres sont probablement loin de répondre à l'ensemble des besoins régionaux. Il faut cependant noter que probablement plus qu'ailleurs, les entreprises régionales sont peu enclines à ouvrir leur capital à des investisseurs.

Une inversion de tendance observée depuis quelques années

Ce constat d'une situation française peu favorable à la création d'entreprises a conduit les pouvoirs publics et un certain nombre d'acteurs à prendre diverses initiatives pour améliorer l'environnement des petites et moyennes entreprises.

La création, par l'Association française des chambres de commerce et d'industrie, du réseau *Entreprendre en France*, traduit cette prise de conscience du rôle fondamental de la création d'entreprises. Autour de l'AFB et des chambres de commerce, de nombreux partenaires parmi lesquels l'Ordre des experts-comptables, le Conseil supérieur du notariat, les organismes de garantie (Sofaris, Mutua Equipement), la Caisse des dépôts... se sont regroupés pour accompagner le futur créateur d'entreprise dans son projet de création et renforcer ses chances de succès. A ce jour, vingt-six jeunes entreprises de la région Nord-Pas-de-Calais ont d'ores et déjà obtenu une décision favorable de financement.

Entreprendre en France se donne également pour vocation de valoriser le goût d'entreprendre. Les trophées «Espoirs de l'économie» organisés en collaboration avec le magazine «l'Entreprise» ont permis à deux entreprises régionales d'être finalistes, mais non lauréates : l'entreprise Techni Terra créée par Christian Kelma, (simulation de paysages en trois dimensions en imagerie numérique), et l'entreprise France Park créée par Jean-Marie Mary (maintenance de parcs de caddies).

Suite à la prise de conscience de la nécessité de limiter le risque supporté par les banques sur la création d'entreprises, afin d'améliorer globalement les conditions de financement des entreprises en création, les garanties apportées par Sofaris à ces dossiers ont été portées de 50 à 70 %.

Par ailleurs, la Caisse des dépôts a joué un rôle incitatif fort depuis 1994, en prenant à la demande des pouvoirs publics, de nombreuses initiatives permettant d'accroître significativement les fonds consacrés à ce secteur d'activité. Elle est entrée à l'occasion d'augmentations de capital au tour de table d'un nombre important d'organismes de capital-risque, afin d'étendre leurs moyens d'intervention. Différents fonds de garantie ont été créés, notamment pour sécuriser les interventions en fonds propres des sociétés de capital-risque.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, elle est ainsi devenue actionnaire de trois sociétés de capital-risque : RTVL, pour les entreprises en création, Nord Croissance pour les PME en développement et Partecipex qui intervient auprès des grosses PME régionales.

Des discussions sont en cours avec Finorpa, pour le développement d'un partenariat plus étroit, dans le cadre de l'évolution de cette société de reconversion.

Pour la première fois en 1996, la création d'entreprises, en France, a atteint un niveau record investi de plus d'un milliard de francs, dans un contexte de maintien des investissements à un niveau équivalent à celui de 1995, soit 5,5 milliards de francs. Selon les sources de l'AFIC, la hausse du nombre des opérations financées en création est de 67 % et l'ensemble création, post-création représente à présent 23 % de l'activité de l'ensemble de la profession.

Diverses mesures en cours de finalisation devraient renforcer cette tendance

Le gouvernement a exprimé récemment son souhait de promouvoir fortement la création d'entreprises *high tech*, en réduisant les points de blocage. Le ministre de l'Économie et des Finances, Dominique Strauss-Kahn, a ainsi annoncé que 150 millions de francs provenant de la vente des actions France Télécom, seraient réservés au développement de fonds d'amorçage permettant à de très petites entreprises de démarrer, et en particulier celles issues des travaux de recherche universitaire.

Par ailleurs, un fonds public de capital-risque doté de l'ordre de 600 millions de francs et géré par la Caisse des dépôts, permettra d'intervenir en renforcement des fonds propres des sociétés de capital-risque sur des projets innovants. Diverses mesures fiscales encourageront les particuliers à investir dans ce secteur. Ainsi, l'exonération fiscale des produits d'assurance vie à la sortie sera maintenue dès lors que les sommes dégagées seront réinvesties dans des fonds à risques.

Afin de favoriser la création d'entreprises par les chercheurs, des systèmes de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises ont été prévus dans le cadre du budget 1998.

Enfin, tout actionnaire qui sortira du capital d'une entreprise sera exonéré sur la plus value réalisée, dès lors qu'il réinvestira le produit de la cession dans une autre entreprise nouvelle. De son côté, la Caisse des dépôts a inscrit le soutien à la création d'entreprises et à l'innovation, comme deux axes stratégiques majeurs de son nouveau Programme PME, pour la période 1997-1999, programme auquel elle consacrera 1,5 milliard de francs.

CDC-Innovation, dotée initialement de 400 millions de francs, poursuivra ses investissements en fonds propres dans les entreprises innovantes, essentiellement dans le domaine des biotechnologies et des technologies de l'information.

Des formes nouvelles de partenariat sont développées avec les universités pour accroître le nombre de projets de création d'entreprises issues des laboratoires. C'est le cas de l'Université de Compiègne, qui a lancé avec la Caisse des dépôts et consignations une société de capital-risque : la société Secant.

Au niveau régional, elle étudie le projet de création d'un fonds innovation, porté par la Maison des professions, destiné à favoriser la création d'entreprises dans les domaines d'excellence de la région Nord-Pas-de-Calais, l'agro-alimentaire et la micro-électronique. ■

La création d'entreprises dans la région Nord-Pas de Calais

Selon une étude réalisée en 1996 de la Chambre régionale de commerce et de l'industrie, la création d'entreprises régionale est quasiment stable depuis cinq ans. Si elle a joué un rôle non négligeable dans le maintien de la structure économique régionale, elle n'a pu assurer son véritable renouvellement. L'analyse par secteur d'activité indique l'érosion continue du secteur industriel. Le taux de mortalité des jeunes entreprises reste très défavorable dans le Nord-Pas de Calais et n'a cessé d'augmenter sur cette période.

Les entreprises en création sont redevenues porteuses d'emplois en 1996, avec une hausse du nombre d'emplois créés de 7,5 % par rapport à 1995. Les 6 679 entreprises créées ont ainsi permis de créer 14 212 emplois, soit une moyenne de 2,28 emplois par entreprise nouvelle.

Les situations par bassin d'emplois apparaissent contrastées : ceux de la métropole lilloise, Lens, Béthune, et dans une moindre mesure Valenciennes ont, semble-t-il, mieux tiré leur épingle du jeu, avec des taux de création par rapport au nombre d'entreprises existantes compris entre 7 et 11%, en augmentation significative par rapport à l'année précédente.

Le troisième trimestre 1997 a, selon l'INSEE, confirmé l'évolution positive de la création d'entreprises dans la région Nord-Pas de Calais déjà observée au second trimestre.

Tous secteurs d'activités confondus, l'augmentation du nombre de créations d'entreprises corrigée des variations saisonnières s'élève à 1,6 %. On remarque toutefois des distorsions importantes d'un secteur à l'autre, les créations nettes dans le domaine des services masquant les difficultés dans les secteurs de la construction ou du commerce.

Si l'on peut se réjouir de ces évolutions tendancielles, elles ne doivent pas masquer le retard important de la région Nord-Pas de Calais sur les autres régions françaises. Le Nord-Pas de Calais ne représente, en effet, que 3,9 % des créations d'entreprises françaises et ne se situe qu'au 9^e rang des régions.